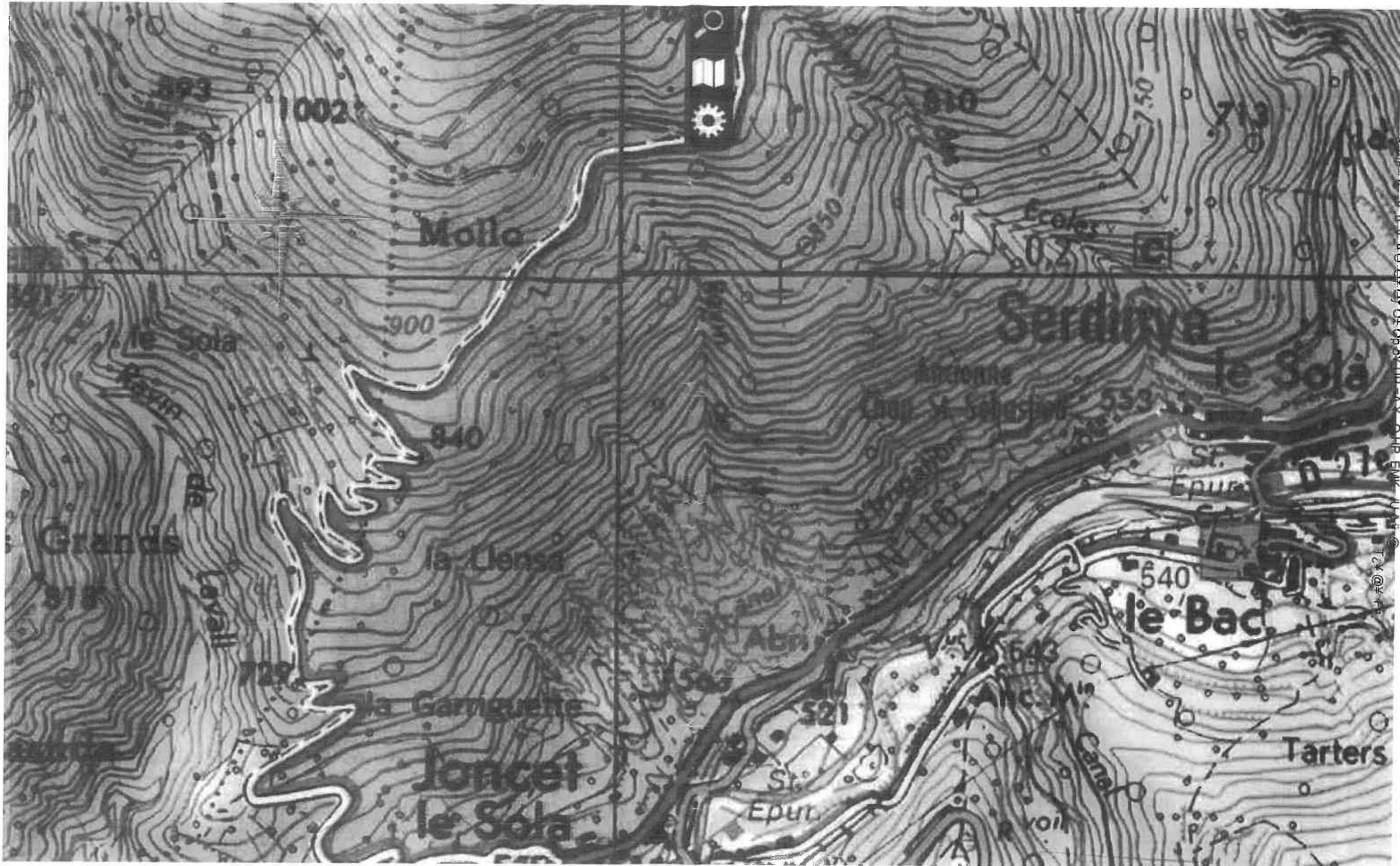


UDTSA / UDTSP  
Unité Territoriale Coarant  
25 JAN. 2013  
FRANCS

	<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	
	<b>Maître d' Ouvrage :</b> M. PAIRULO Patrick  10 RN 116  66360 SERDINYA	
<b>Echelle :</b>		
<b>Date : 18 janvier 2013</b>		
<b>Référence : PAIRULO</b> <b>Numéro :</b>		<b>REALISATION D'UN CHENIL</b>



Unité Territoriale Canton  
25 JAN. 2018  
FRANCOIS

**PLAN DE SITUATION**  
Ech : 1 / 5 000

*pp*

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ  
-----

Département :  
Pyrénées Orientales

Commune :  
SERDINYA

Section : A  
Feuille : 000 A 03

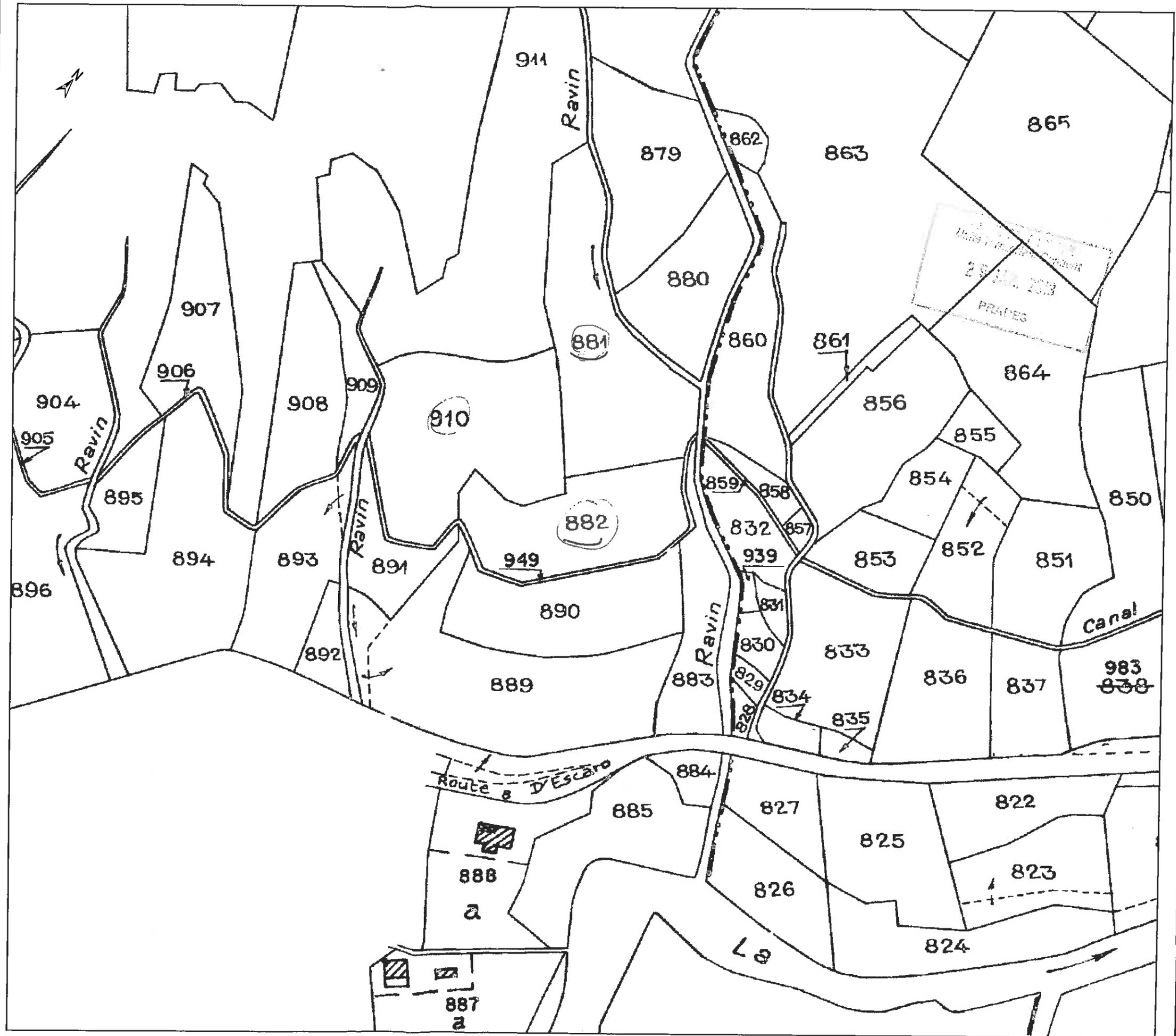
Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 17/01/2013  
(fuseau horaire de Paris)

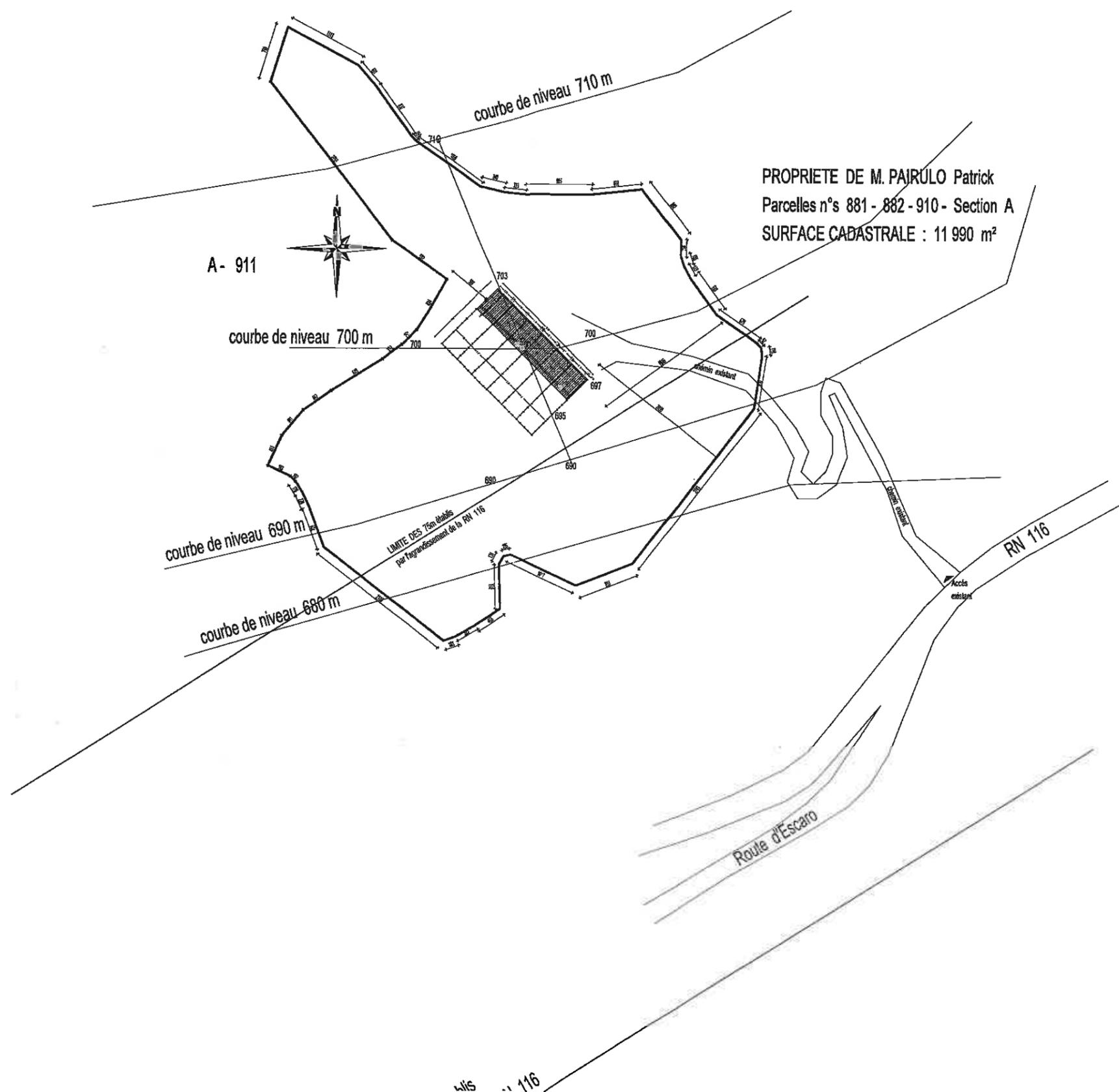
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PERPIGNAN

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2012 Ministère de l'Économie et des finances



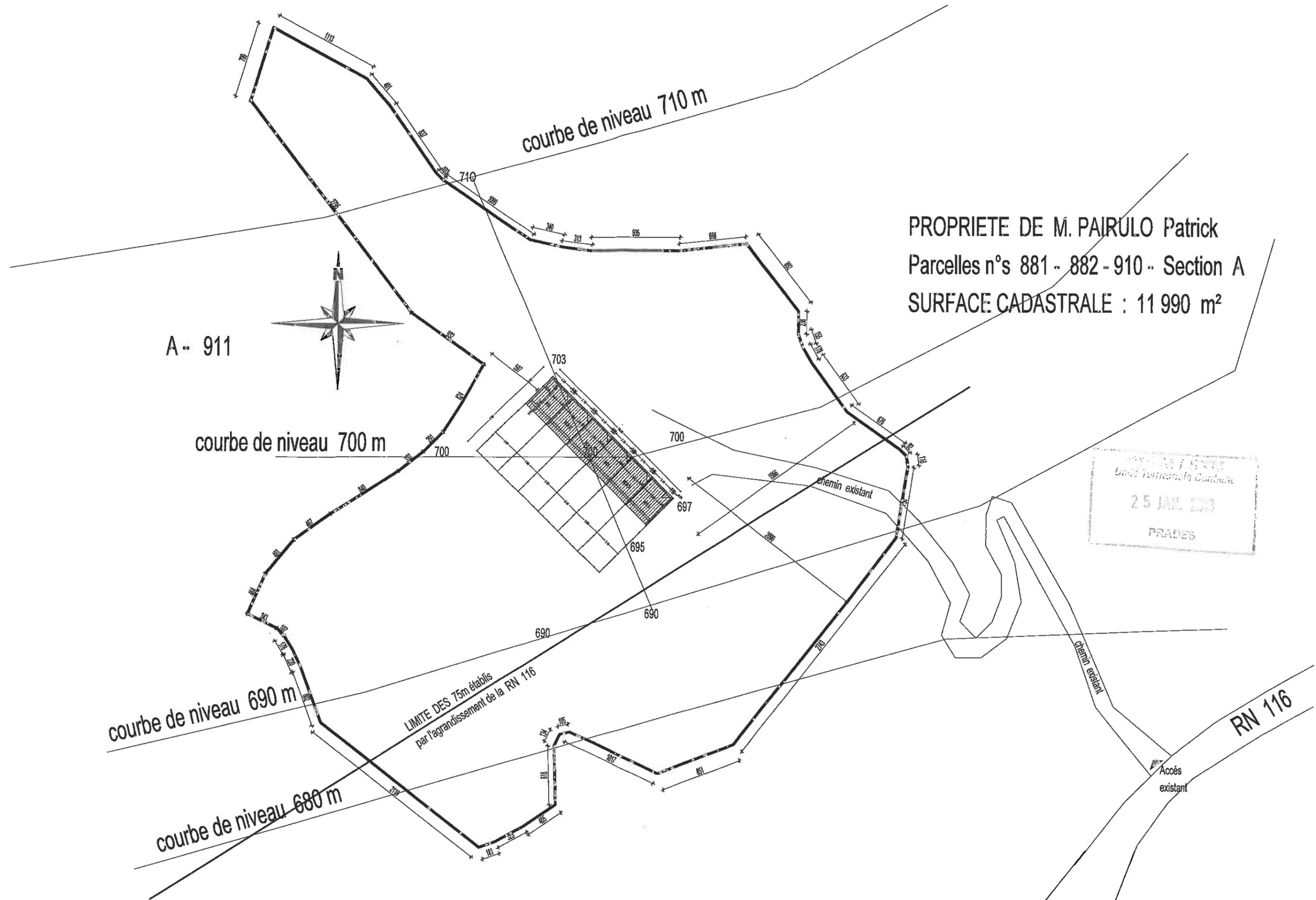
pp



PROPRIETE DE M. PAIRULO Patrick  
 Parcelles n°s 881 - 882 - 910 - Section A  
 SURFACE CADASTRALE : 11 990 m<sup>2</sup>

25 JAN 2013  
 PRADES

PLAN DE MASSE  
 Ech : 1 / 625  
 PP



A - 911

courbe de niveau 710 m

courbe de niveau 700 m

courbe de niveau 690 m

courbe de niveau 680 m

LIMITE DES 75m établis  
par l'agrandissement de la RN 116

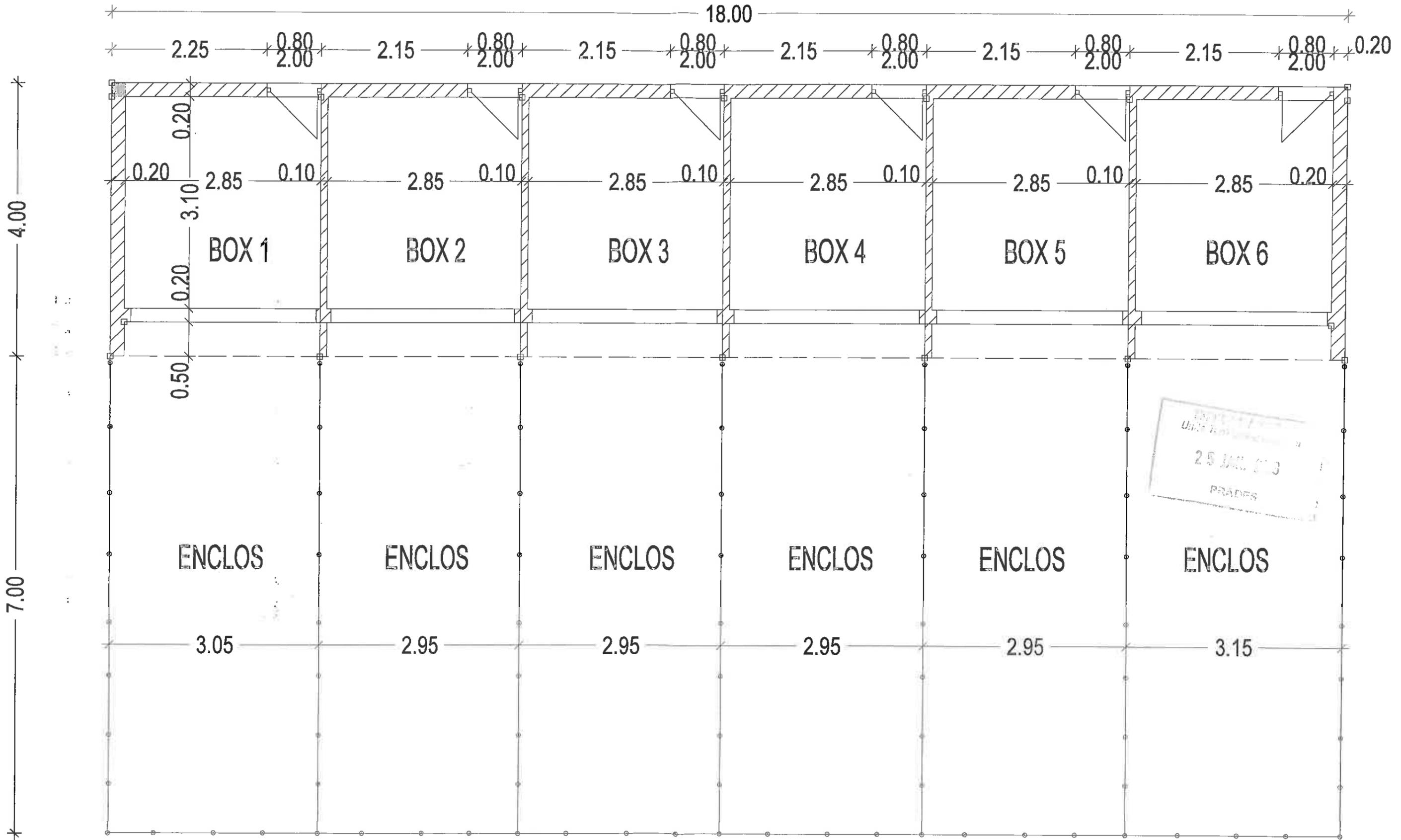
PROPRIETE DE M. PAIRULO Patrick  
Parcelles n°s 881 - 882 - 910 - Section A  
SURFACE CADASTRALE : 11 990 m<sup>2</sup>

25 JAN. 2013  
PRADES

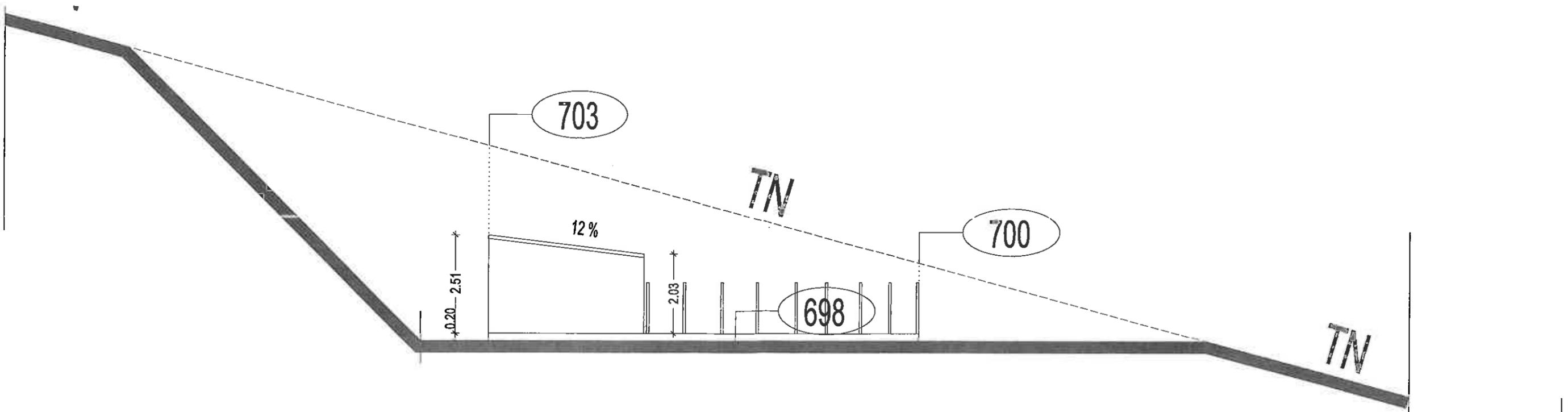
PLAN DE MASSE  
Ech : 1 / 350

PP

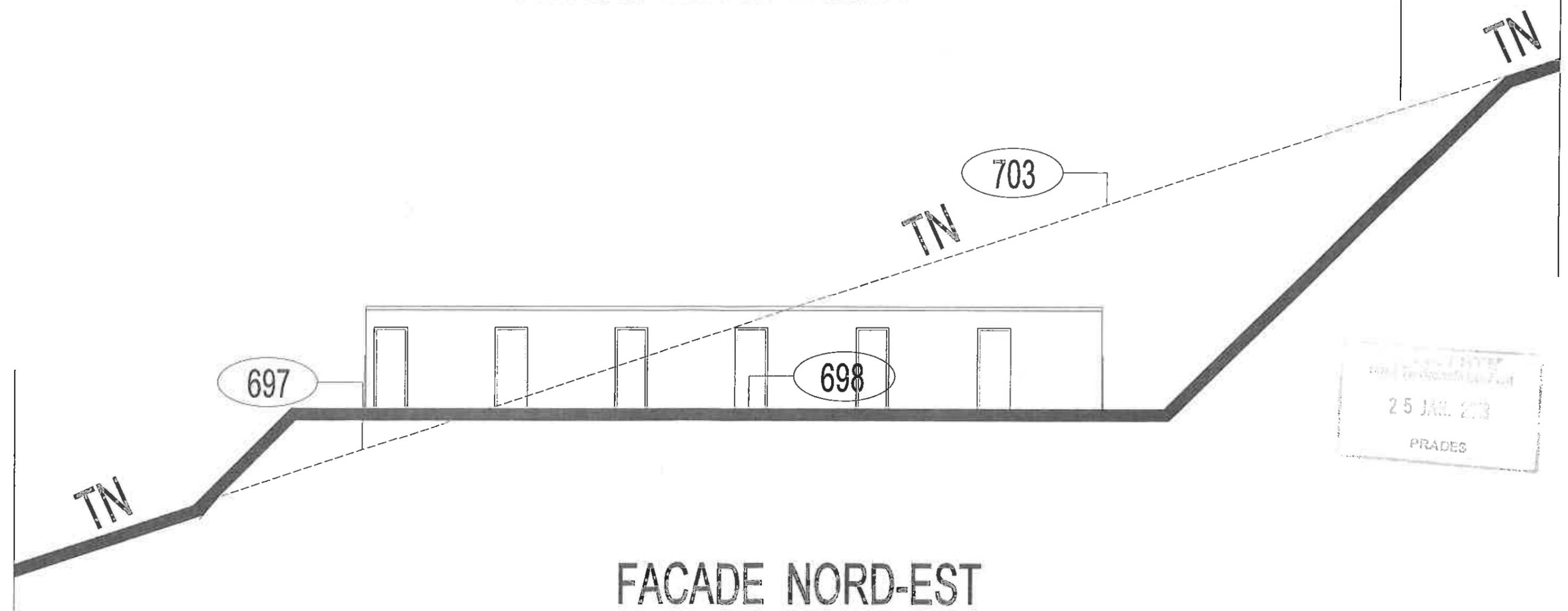




Stamp: 25 JAN 1953  
PRADPS

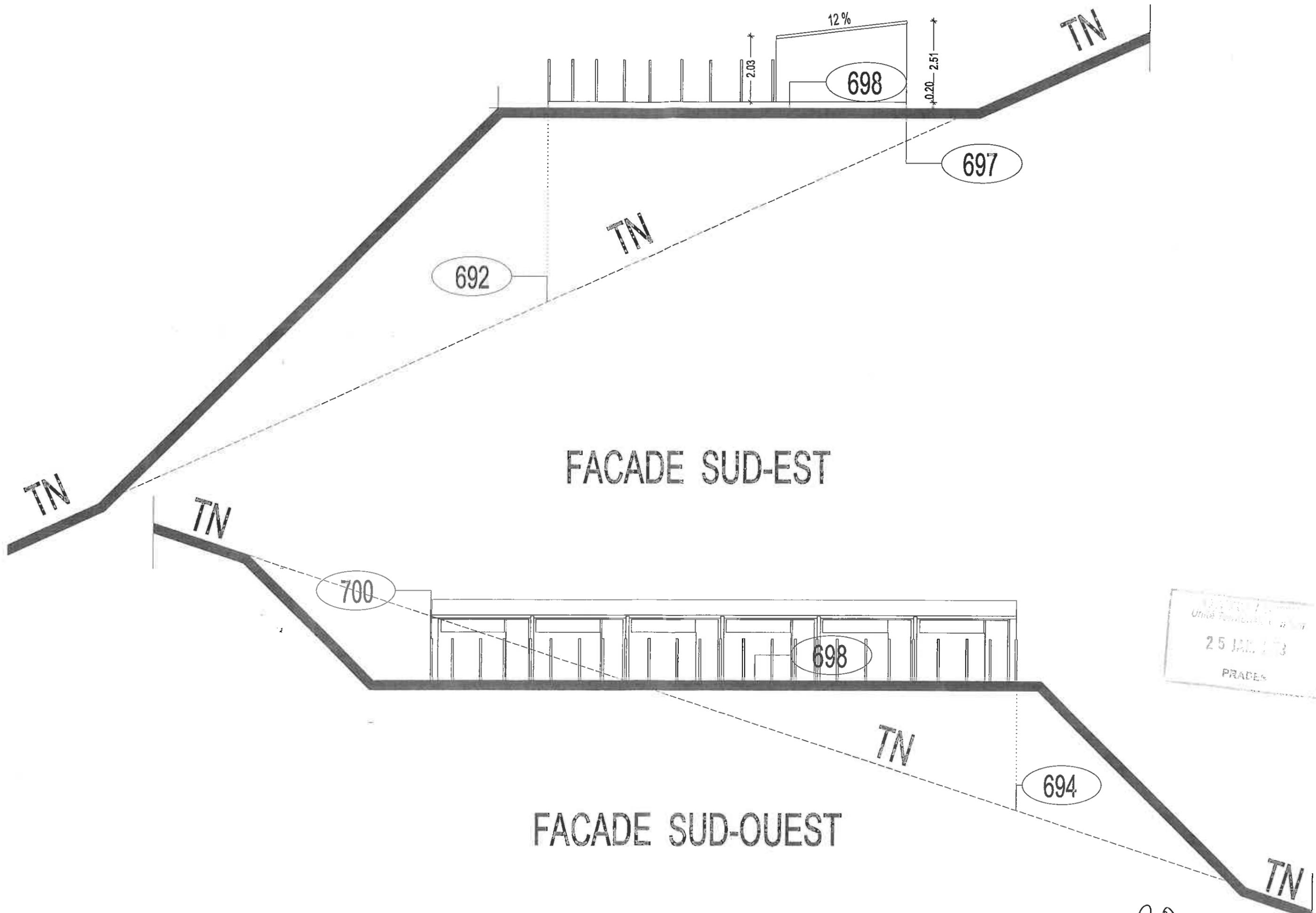


FACADE NORD-OUEST



FACADE NORD-EST

25 JAN. 2013  
 PRADES



FACADE SUD-EST

FACADE SUD-OUEST

25 JAN 1973  
 PRADER

P.P  
 Ech : 1 / 100

## NOTICE DESCRIPTIVE PCMI4

### ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain sur lequel s'inscrit le projet se trouve sur la Commune de SERDINYA, au lieu-dit «la LLENSA » et porte les références cadastrales suivantes :

**Section - A - Parcelles n°s 881- 882 -910 - pour une contenance de 11 990 m².**

Le terrain est accidenté. La différence de niveau est d'environ 13m00 sur une longueur de 25m, ce qui donne une pente générale de l'ordre de 50%. Cette dénivelée est surtout occasionnée par le relief montagnard des lieux, la zone du terrain sur laquelle le bâtiment sera implanté est la moins difficile. Il n'existe pas de construction sur le terrain, par contre il existe de nombreux arbres que nous préserverons au maximum à la réalisation du projet.

### PRESENTATION DU PROJET :

Le projet consiste à réaliser une construction destinée à un chenil. Ce dernier est réalisé en remplacement du chenil existant qui sera détruit suite à la préemption de l'ÉTAT pour l'élargissement de la RN 116.

Une plateforme sera réalisée à un niveau moyen par rapport au terrain naturel, afin de réaliser un déblai/remblai minimum, qui correspondra au niveau NGF de 698,00.

L'implantation de la construction se fait, en fonction des prospectus règlementaires, mais aussi en fonction de la zone non aedificandi de 75m00 définie par l'élargissement de la RN 116.

La position et l'orientation est prévue afin d'éviter des travaux trop importants de terrassements, et d'éviter au maximum la suppression de végétations.

Le volume général en RdC de la construction est simple. Une clôture grillagée sera réalisée au devant de ce chenil pour clore un espace libre à l'utilisation des chiens.

La construction sera réalisée en agglos de ciment et enduit d'un crépi ocre clair gratté. La couverture sera traitée en everites de couleur grise, les portes des box seront en fer de couleur blanche.

Les arbres seront conservés à l'exception de ceux se trouvant sur l'emplacement du projet.

L'accès au terrain se fait par une entrée existante avec portail et un chemin existant.

Ce chemin amène les véhicules vers l'arrière de la construction.

Les éléments de construction utilisés, dimensions, formes, matériaux permettront une très bonne intégration au site.



PP



**PHOTO 1 AVANT**



**PHOTO 1 APRES**



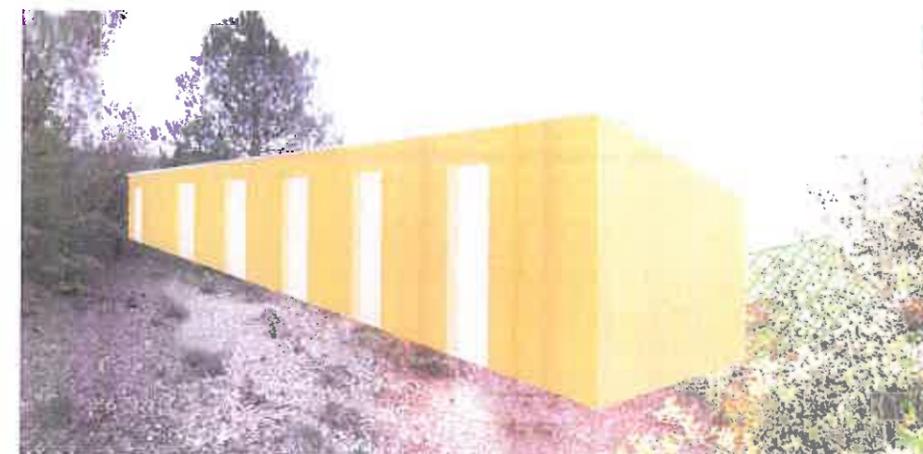
**PHOTO 2 AVANT**



**PHOTO 2 APRES**



**PHOTO 3 AVANT**



**PHOTO 3 APRES**

5074 / 8  
Unite Territoriale  
25 JAN. 2008  
PRADES

PP